

Ste Genevieve-des-Bois, le 13 octobre 2023

Service Développement durable

Affaire suivie par Leïla NGOCK
✉ L.NGOCK@coeuressonne.fr

SAINT-GERMAIN-LES-ARPAJON	
N°	2023-2592
Original	CTN
Arrivé le	13/10/2023
Copies →	URBANISME
<u>BORDEREAU D'ENVOI</u>	
→	

NB de pièces	Désignation
1	<p style="text-align: center;"><u>Courrier d'information sur la mise à disposition des Cartes Stratégiques de Bruit de 4^e échéance de Cœur d'Essonne Agglomération</u></p> <p>Ce courrier, signé par M. Alain LAMOUR, vous est envoyé afin de vous informer des récentes évolutions concernant les Cartes Stratégiques de Bruit de 4^e échéance sur le territoire de Cœur d'Essonne Agglomération.</p> <p>Notez que ce courrier vous est adressé à titre d'information et que le dossier complet de la cartographie stratégique de bruit a été mis à disposition via courriel en date du 13 octobre 2023.</p> <p>Vous en souhaitant bonne réception,</p> <p style="text-align: right;">Leïla NGOCK Service Développement durable l.ngock@coeuressonne.fr 01 84 65 02 29</p>

Sainte-Geneviève-des-Bois, le 12 octobre 2023

Affaire suivie par Leïla NGOCK

Chargée de mission Développement durable

Réf : DEP23-00336

Tél. : 01 84 65 02 29

Port. : 06 45 93 55 75

E-mail : l.ngock@coeuressonne.fr

OBJET : Information de la mise à disposition des cartes stratégiques de bruit de 4^e échéance de Cœur d'Essonne Agglomération

Mesdames, Messieurs les Maires,

Je vous adresse ce courrier pour vous informer des récents développements en matière de gestion du bruit au sein de notre territoire, conformément à la directive européenne 2002/49/CE relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, ainsi qu'aux textes d'applications dans le droit français et à la délibération n° 23.013 du 16 février 2023 relative à l'approbation de notre Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de 3^e échéance.

Les cartes stratégiques de bruit (CSB) de 4^e échéance ont été élaborées par Bruitparif pour notre territoire, ce qui représente une étape importante dans notre engagement envers un environnement plus sain et paisible.

Elles offrent une vue détaillée des niveaux de bruit actuels sur notre territoire et jouent un rôle essentiel en tant que socle pour le développement des actions dans le cadre du PPBE. De plus, elles intègrent des indicateurs sanitaires plus pointus, permettant une évaluation plus précise des répercussions du bruit sur la santé de nos concitoyens.

Ces cartes ont été transmises par Bruitparif à Cœur d'Essonne Agglomération afin que l'Agglomération puisse les arrêter en conseil communautaire de décembre. Je tenais à vous transmettre ces cartes, afin de recueillir vos éventuelles remarques avant leur passage en conseil. À ce titre, je vous invite à transmettre vos observations et commentaires éventuels à l'adresse suivante : transitionecologique@coeuressonne.fr, et ce avant le 15 novembre.

Un dossier a ainsi été transmis par courriel aux services des villes le 22 septembre. Celui-ci comprend :

- Les cartographies à l'échelle de l'Agglomération, couvrant les sources de bruit ferroviaires, aériennes et routières ;
- Le résumé non technique.

Afin d'aborder en détail ces données et de discuter des mesures potentielles à mettre en œuvre, une rencontre avec Bruitparif est organisée le 17 octobre 2023, à 15h, à la salle Saint-Exupéry, 157-159 route de Corbeil, 91700 Sainte-Geneviève-des-Bois, et convie les services des différentes communes de notre territoire.

Enfin, ces cartes de bruit seront la base du bilan et de l'actualisation du PPBE en 2024.

Je vous remercie chaleureusement de votre engagement en faveur de notre territoire.

Avec mes salutations distinguées,



Alain LAMOUR

Vice-président de Cœur d'Essonne
Agglomération, chargé du développement
durable et de la transition écologique